



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
**EXPOSITION ARTISTIQUE DE PEINTURES
NOCTURNE DES ISSAMBRES / FETE DES
PEINTRES 2023 – MANIFESTATION D'INTERET**

(Avant le vendredi 24.03.2023 à 12 heures)

A remettre dans une enveloppe cachetée mentionnant « NE PAS OUVRIR – Manifestation d'Intérêt – Exposition Artistique de peintures Nocturne des Issambres / Fête des Peintres 2023 »

Par courrier : *Commune de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Rue Grande André Cabasse 83520 Roquebrune-sur-Argens* ou **en mains propres :** *Mairie annexe des Issambres – Place San Peire – Service Domaine Public 83380 Les Issambres*

Renseignements : par tél 04.94.19.59.21 ou par mail : mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou kranavo@mairie-roquebrune-argens.fr

1. OBJET

Mise à disposition d'un espace de domaine public communal (sous réserves des conditions sanitaires et des éventuelles mesures gouvernementales appliquées) dédiée à :

A - l'installation d'une exposition artistique de peintures nocturne (10/20 exposants maximum) les mardis 4, 11, 18 et 25 juillet et 1^{er}, 8 et 22 août 2023 soirs de 16 h 30 à 22 h 30 – Promenade Beaumont – ISSAMBRES ;

b - l'organisation de la manifestation « Fête des Peintres » (20/30 exposants maximum) le dimanche 27 août 2023 de 7 h 30 à 19 h sise place Alfred Perrin / rue des portiques – VILLAGE.

2. LOCALISATION



Promenade Adrien
Beaumont



Place A. Perrin / Rue des
Portiques

3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

* Mise à disposition d'un espace de domaine public communal (sous réserves des conditions sanitaires et des éventuelles mesures gouvernementales appliquées) dédiée à :

A - l'installation d'une exposition artistique de peintures nocturne (10/20 exposants maximum) les mardis 4, 11, 18 et 25 juillet et 1^{er}, 8 et 22 août 2023 soirs de 16 h 30 à 22 h 30 – Promenade Beaumont – ISSAMBRES ;

b - l'organisation de la manifestation « Fête des Peintres » (20/30 exposants maximum) le dimanche 27 août 2023 de 7 h 30 à 19 h sise place Alfred Perrin / rue des portiques – VILLAGE.

* Association ou société Organisatrice requise : mission de gestion des candidatures et de l'installation des exposants

* Redevance fixe : 106 euros frais forfaitaires de gestion inclus conformément aux tarifs approuvés par Décision Municipale pour l'ensemble de la prestation

4. PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet)

- courrier de manifestation d'intérêt

- copie de la carte d'identité du demandeur ;

- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;

- copie des statuts de la société (le cas échéant) ou de l'association ;

- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif (descriptif et disposition des différents stands) et des abords de l'installation projetée (trottoirs, mobiliers urbains, arbres, plantations...);

- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité (*une attestation couvrant la période d'occupation du domaine public pourra être remise a posteriori au plus tard 1 mois avant le commencement de la période d'exploitation*).

5. CRITERE DE SELECTION

Critère de sélection appliqué pour départager les offres :

* Qualité des prestations proposées

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A , le

Signature du demandeur